

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15;

Exclus : 0

Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL – C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON

Excusé :

Elu supplémentaire : JL MASSON

7 – Travaux Voiries Choix du Prestataire (annule et remplace délibération du 26/06/2024)

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été relancée le 17/07/2024 pour le marché de voirie 2024 et fixant la date limite au 30/08/2024 à 12 heures.

Monsieur le Maire informe qu'à l'issue du délai de remise des offres, la commission réunie le 5 septembre a étudié les différentes offres reçues. Il présente à l'assemblée les différents documents de synthèse.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire, **approuve par 14 voix pour et une abstention** le choix de l'entreprise EUROVIA pour un montant Hors Taxe de 112 804.65 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire

